

Les coulisses du revirement de l'Elysée sur l'amendement de l'huile de palme

Emmanuel Macron a suivi de près l'évolution de l'amendement repoussant la fin de l'exonération fiscale sur l'huile de palme. Après avoir arbitré en sa faveur, le chef de l'Etat a dû faire machine arrière sur demande du rapporteur du budget, Joël Giraud.

Le fiasco suscité par le vote - le 14 novembre à l'Assemblée nationale - d'un amendement prolongeant l'avantage fiscal sur l'huile de palme jusqu'en 2026 a directement été supervisé par l'Elysée. Sous la pression des députés **La République en marche**, le revirement d'**Emmanuel Macron** s'est effectué en plusieurs mouvements.

Dans un premier temps, c'est le député **Modem, Mohamed Laqhila**, qui s'est mobilisé en faveur de cette mesure. L' élu des Bouches-du-Rhône a fait le tour des députés de son département, à l'instar de **Monica Michel** (LREM) et **Bernard Deflesselles** (**Les Républicains**) pour obtenir un soutien transpartisan de l'amendement. Il a ensuite ciblé les parlementaires qui ont des usines **Total** proches de leur circonscription : c'est le cas de **Josy Poueyto** (Modem) dans les Pyrénées-Orientales, de **Rodrigue Kokouendo** (LREM) en Seine-et-Marne ou encore d'**Hélène Zannier** (LREM) en Moselle.

Une fois ces différents appuis engrangés, Mohamed Laqhila a déposé l'amendement le 8 novembre en séance au Palais Bourbon. La présence ce jour-là de **David Habib** au perchoir, député socialiste élu du bassin de Lacq où siège Total, a facilité l'étude rapide du texte, sans que Mohamed Laqhila ne prenne le temps de le présenter aux autres députés de la majorité. De quoi prendre de court le rapporteur du budget **Joël Giraud** sur les bancs de l'hémicycle.

L'avis favorable donné par le gouvernement sur le dispositif a, lui, reçu l'aval de l'Elysée. Sur une mesure aussi sensible, les députés de la majorité s'attendaient toutefois à ce que l'exécutif n'émette qu'un simple "avis de sagesse", un mécanisme qui permet aux ministres présents de ne pas prendre directement position.

L'adoption de cette mesure favorable à cet agrocarburant controversé sur le plan environnemental a toutefois suscité un tollé chez les députés LREM. Une seconde délibération s'est imposée le 14 novembre dans la soirée, sur demande du rapporteur du budget Joël Giraud et aussi de l'Élysée qui a préféré rétro-pédaler. De quoi enterrer définitivement l'amendement lors d'un nouveau vote le 15 novembre dans l'hémicycle.

Quand Macron, à Bercy, soutenait le site de Total de La Mède

L'implication du chef de l'Etat dans ce dossier ne date pas d'hier. En 2015, alors qu'il était ministre de l'économie, Emmanuel Macron avait favorisé la reconversion de l'usine Total de La Mède vers les agrocarburants. Trois ans plus tard, en 2018, la suppression de l'avantage fiscal sur l'huile de palme remettait en cause la parole de l'Etat et la viabilité du site pétrolier. Le député Modem **Bruno Millienne** avait réussi à faire adopter un amendement mettant fin à cette exonération fiscale. Suite à cela, Emmanuel Macron et le gouvernement ont longtemps tergiversé sur le sujet. Le secrétariat général du gouvernement (SGG) a ainsi défendu l'amendement de Bruno Millienne alors que Total avait déposé un recours au Conseil constitutionnel en octobre. Face aux députés, le PDG de Total **Patrick Pouyanné**, auditionné fin septembre, a insisté sur la nécessité pour l'Etat de respecter sa parole dans le projet de sauvegarde de l'usine de La Mède, rouverte en juillet 2019.

© Copyright La Lettre A.

Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans autorisation écrite - 108336350